

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-115

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Contrat de prêt à usage pour une location à
titre gratuit - Association la Voulte Sport Pétanque**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

L'association la Voulte Sport Pétanque, dont le siège social se situe sur la commune de Voulte-sur-Rhône, a sollicité la municipalité afin de bénéficier d'un prêt à usage d'un bâtiment afin d'exercer leur discipline l'hiver.

La commune a proposé à l'association une partie du bâtiment sis sur la parcelle section AD numéro 174 au 550 Avenue Marie Curie, qui a été aménagée sommairement pour la pratique du jeu de pétanque.

La municipalité de la Voulte-sur-Rhône met à disposition cette partie du bâtiment à titre gratuit pour la période du 07/12/2024 au 31/03/2025.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de prêt à usage avec l'association la Voulte Sport Pétanque ;
- **DE DIRE** que le contrat de prêt à usage est signé à titre gratuit pour la période du 07/12/2024 au 31/03/2025.

À la Voulte sur Rhône, le 23/12/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).